Etudiants sous visa « Mineur scolarisé »

1ère demande de titre de séjour « Etudiant »
Liste de pièces à fournir

Cette liste concerne les étudiants sous visa « Mineur scolarisé » devenus majeurs en France. Les documents sont à fournir le jour de votre rendez-vous à la Préfecture (originaux + copies).

Liste des documents à fournir – Originaux et copies :

✓ Passeport :
- Page de votre passeport avec votre identité et votre signature
- Page avec le visa « Mineur scolarisé »
- Page avec le tampon d'entrée en France

✓ 3 photos d'identité

✓ Justificatif de domicile datant de moins de 6 mois :

- *Vous vivez dans une résidence étudiante (Maison St Bernard, St Laurent, résidences CROUS ou résidence étudiante privée)* :

  - Attestation de résidence

- *Vous êtes locataire ou propriétaire* :

  - Facture d'eau ou électricité ou gaz ou téléphone fixe ou mobile ou internet mentionnant votre nom
  - Ou bail de location (seulement issu d'un organisme agréé type régie – les documents entre particuliers ne sont pas acceptés)
  - Ou dernière quittance de loyer (seulement issue d'un organisme agréé type régie – les documents entre particuliers ne sont pas acceptés)

- *Vous vivez à l'hôtel* :

  - Attestation de votre hôtelier
  - Ou facture du dernier mois

- *Vous êtes hébergé chez un particulier (famille, ami…)*

- Attestation de votre hébergeant datée et signée. Voir PDF « (Modèle) Attestation d'hébergement FR-ENG ».
- Sa carte d'identité (si Français ou Européen) ou carte de séjour en cours de validité
- Justificatif de domicile de moins de 6 mois à son nom

✓ Certificat de scolarité à l'UCLy pour l'année universitaire / semestre en cours

Si votre cursus à l'UCLy comprend une mobilité en Europe (Erasmus ou stage) : attestation de mobilité établie par votre faculté à l'UCLy mentionnant le pays et la durée de votre mobilité.

✓ Ressources financières :

Attention : les relevés mensuels de compte bancaire ne sont pas valables.

- *Vous recevez de l'argent d'un parent/d'une autre personne :*

- Attestation bancaire de cette personne justifiant de la programmation de virements réguliers vers votre compte, à hauteur de minimum 615€/mois ;
- Ou Attestation sur l'honneur de versement des sommes permettant d'atteindre le montant requis de 615€/mois. Voir PDF « (Modèle) Attestation de prise en charge FR-ENG ».
- Passeport/carte d'identité de cette personne

- *Vous êtes salarié* :

- Fiches de paie des 3 derniers mois

- *Vous avez vos propres économies* :

- Attestation bancaire de solde créditeur suffisant. Le solde doit être de minimum 6.150€ pour une année académique.

- *Vous avez une bourse* :

- De votre pays d'origine : veuillez fournir une attestation de bourse de l'organisme payeur du pays d'origine précisant le montant et la durée de la bourse.
- Du gouvernement français ou bénéficiaire de programmes européens : veuillez fournir l'attestation de bourse.

- ✓ Fiche de renseignement
- ✓ Tableau de formation
- ✓ Contrat d'engagement à respecter les principes de la République française